

De l'inscription en bourse à l'exploration en brousse La double vie d'une multinationale minière junior

Quentin Megret



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/cdg/2747>

DOI : [10.4000/cdg.2747](https://doi.org/10.4000/cdg.2747)

ISSN : 2107-7266

Éditeur

UMR 245 - CESSMA

Référence électronique

Quentin Megret, « De l'inscription en bourse à l'exploration en brousse La double vie d'une multinationale minière junior », *Carnets de géographes* [En ligne], 2 | 2011, mis en ligne le 02 mars 2011, consulté le 07 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/cdg/2747> ; DOI : [10.4000/cdg.2747](https://doi.org/10.4000/cdg.2747)



La revue *Carnets de géographes* est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

De l'inscription en bourse à l'exploration en brousse La double vie d'une multinationale minière junior

QUENTIN MEGRET

Doctorant et ATER en anthropologie
CREA – Université Lumière Lyon2

Introduction

A la suite des recommandations émises par la Banque mondiale et le FMI au début des années 1990 (The World Bank, 1992), l'État burkinabé s'est progressivement engagé à mettre en œuvre des réformes bien connues sous le nom de programmes d'ajustement structurel. Le secteur minier, appelé à devenir un moteur du développement économique du Burkina Faso, n'a pas échappé à ce processus de libéralisation (Luning, 2008), dont une des lignes directrices consiste à favoriser l'entrée des investissements extérieurs¹. Ce contexte d'ouverture a notamment profité aux compagnies minières *juniors*, des multinationales spécialisées dans l'exploration et la découverte de gisements. La plupart de ces sociétés sont cotées en bourse et une relation étroite se tisse entre le terrain de l'exploration minière et l'information destinée aux investisseurs des marchés financiers. Pour les *juniors*, Internet est un outil indispensable de communication et de marketing.

Après avoir présenté les principaux traits qui caractérisent ces sociétés, je propose, à partir de l'exemple du site internet de l'une d'entre elles, de montrer dans quelle mesure cet espace virtuel permet d'accéder à des informations et de soulever des interrogations spécifiques qu'une investigation uniquement fondée sur le terrain ne peut à elle seule faire émerger. Inversement, une « radiographie du cyberspace » (Rouquette, 2009) ne saurait se substituer ici à une investigation *in situ*, puisque c'est bien sur le terrain que se tissent les interactions entre la société minière *junior* et son espace hôte. Dans le cas présent, où il s'agit notamment d'étudier l'impact local d'un projet d'exploration minière situé au cœur de la région Sud-ouest du Burkina Faso, la combinaison de ces deux approches ouvre une nouvelle perspective de compréhension du phénomène. En effet, les enjeux identifiés permettent de questionner la mise en rapport d'acteurs qui, tout en évoluant dans des temporalités et des spatialités divergentes, entretiennent des rapports de contiguïté, voire de concurrence, autour de l'accès à un territoire.

¹ Pour plus de détails sur ce processus à l'échelle des pays d'Afrique de l'Ouest, cf. Campbell, 2009, et plus généralement l'ensemble des travaux du GRAMA (Groupe de Recherche sur les Activités Minières en Afrique. <http://www.grama.uqam.ca/>).

De l'inscription en bourse...

Spécialisée dans l'exploration, la tâche d'une *junior* consiste à identifier les potentialités de ses acquisitions, des « permis de recherche » obtenus auprès de l'administration centrale étatique. Au Burkina Faso, à la suite de la libéralisation du secteur minier, la distribution de ces permis a connu un très large succès auprès des opérateurs miniers². L'ensemble des acquisitions d'une *junior* forme son « portefeuille », lequel s'étend le plus souvent, pour des raisons stratégiques, à l'échelle de plusieurs pays. Lorsqu'une nouvelle propriété minière est acquise (« *gold-rich property* »), des programmes d'exploration visant l'évaluation des capacités minérales du sous-sol sont mis en œuvre par la société afin d'en consolider et d'en faire croître la valeur économique. Contrairement aux géants miniers qualifiés par contraste de *seniors* ou *majors*, les minières *juniors* ne disposent pas des liquidités nécessaires au financement de leurs travaux de recherche. Ces sociétés ne sont pas engagées dans des activités de production leur permettant de dégager des revenus miniers qui pourraient être réemployés à des fins d'exploration et de découverte. La première tâche des *juniors*, de laquelle dépend la portée de leurs opérations, repose donc sur la quête de financements. Au Canada, où l'industrie minière tient une place de premier rang (Russel, Shapiro, Vining, 2010), les bourses TSX (Toronto Stock exchange) et TSX Venture Exchange constituent les marchés des titres à petite capitalisation. Le second est spécialisé pour les sociétés « en émergence » ou en « phases de démarrage », à l'instar des minières *juniors*. Selon un document de promotion du groupe TMX (Toronto Montréal Exchange), regroupant des données compilées en 2010, 50% des 9 700 projets d'exploration minière des sociétés internationales inscrites à la Bourse de Toronto et à la Bourse de croissance TSX sont situés à l'extérieur du Canada. 70 sociétés inscrites au TSX auxquelles il faut additionner 98 sociétés pour la bourse TSXV³ ont ainsi des projets sur le continent africain. Cette entrée sur le marché boursier assure aux *juniors* un accès au capital. L'aptitude d'une compagnie à se développer dépend donc étroitement de sa capitalisation boursière.

... À l'exploration en brousse

Lors de mon premier séjour dans le sud-ouest du Burkina Faso, je comptais, au moyen de données ethnographiques recueillies sur place⁴, rendre compte des recompositions sociales et culturelles causées par l'installation des premiers campements aurifères itinérants implantés par plusieurs milliers de chercheurs d'or migrants ouest-africains et les populations commerçantes les accompagnant (Cros, Mégret, 2009). Ayant appris qu'une société minière, présente sur le terrain par intermittence, menait des travaux sur des territoires⁵ également occupés par les chercheurs d'or et chevauchant plusieurs villages lobi⁶, j'ai immédiatement cherché à entrer en contact avec ses membres. Les seuls

² Dans une déclaration à l'AFP du 18-04-2010, le ministre des Mines, des Carrières et de l'Énergie d'alors, Abdoulaye Abdoukader Cissé, déclarait : « 599 titres d'exploration ou d'exploitation octroyés entre 2003 et 2009 à des sociétés venues d'Australie, du Canada, des États-Unis, d'Afrique du Sud, de Grande-Bretagne ou du Japon ».

³ Un ensemble de documents présentant les activités et les chiffres du groupe TMX sont disponibles en format PDF à l'adresse suivante : http://www.tmx.com/en/pdf/Mining_Presentation.pdf.

⁴ Principalement centrées sur l'observation du travail dans les camps miniers et la réalisation d'entretiens avec les populations locales et les chercheurs d'or.

⁵ La société dispose d'un permis de recherche d'une superficie de 250 km².

⁶ Les Lobi constituent le groupe ethnolinguistique majoritaire. Les Birifor, Dyan, Dagari, Gan, Tuni peuplent également la région Sud-ouest.

représentants accessibles (géologues burkinabés, manager chargé d'assurer le bon déroulement des opérations de la société au niveau régional et national) ne m'ont cependant livré que peu de renseignements sur la taille, la structure ou le fonctionnement de la compagnie. De même, les orpailleurs comme les interlocuteurs lobi à qui j'ai posé la question de savoir qui étaient ces personnes, ce qu'elles faisaient, si elles envisageaient de rentrer dans une phase d'exploitation à travers la construction d'une mine, n'en savaient pas davantage.

Selon C. Ballard et G. Blanks (2003), le niveau d'attention que les chercheurs consacrent aux sociétés minières est secondaire en comparaison de celui accordé aux populations locales riveraines des mines. Cette absence en termes d'investigation aurait notamment pour conséquence de présenter les compagnies minières sous la forme de blocs monolithiques et homogènes, ne permettant pas par exemple de saisir la gouvernance interne, les enjeux politiques et économiques qui parcourent ces multinationales. Les auteurs ajoutent que cette pénurie d'informations tient très vraisemblablement à l'opacité tenace des sociétés minières, d'une réticence de leurs membres à s'exposer au regard du chercheur⁷. En ce sens, l'étude de ces acteurs, par l'intermédiaire des informations disponibles sur Internet, permet de répondre à certaines interrogations demeurées en suspens parce que situées hors du champ économique et politique local. Un certain nombre d'informations, obtenues via le site internet de la société, permettent en revanche de mesurer les incidences concrètes que certains événements sont susceptibles d'engendrer localement⁸.

Un espace virtuel : la compagnie face aux investisseurs et aux actionnaires

G. Coronado et W. Fallon (2010) ont tenté récemment, à partir d'une étude exclusivement basée sur Internet, de décrypter les dimensions politiques des relations entre compagnies minières et différents groupes de populations aborigènes en Australie. Les auteurs ont proposé une approche socio-sémiotique consistant en une lecture critique des textes diffusés sur Internet, à la fois par les compagnies, des commentateurs critiques et des journalistes, les agences gouvernementales, des activistes « anti-business », des ONG et les différentes communautés aborigènes, dans le but de questionner la manipulation rhétorique de la notion de responsabilité sociale (« *corporate social responsibility* » ou CSR) par les compagnies minières. Leur analyse repose sur un corpus de données obtenues à travers la recherche de connections, implicites ou explicites, reliant entre eux des textes formant un « hypertexte ». La démarche prend forme à partir du choix sémantique de termes pertinents (tels que « *aboriginal*⁹ » et « *mining* ») pour le champ d'étude identifié auxquels sont progressivement associés d'autres termes, en particulier le nom des compagnies minières.

Dans le cas présent, une recherche aussi extensive n'est pas concevable, eu égard au stade de développement du projet, demeurant à un niveau exploratoire, et à son faible

⁷ Cette réticence est sans doute encore plus manifeste et exacerbée vis-à-vis des journalistes.

⁸ A titre d'exemple, les résultats obtenus sur les différents permis de recherche détenus par la société minière conditionnent les financements, lesquels sont alors ciblés sur un projet vedette (« *flagship project* ») au détriment des autres.

⁹ Selon les auteurs, les géants miniers construisent, notamment à partir de leurs sites internet, une représentation homogène des populations locales en mobilisant le terme « *aboriginal* », lequel finit par masquer la diversité des acteurs et leurs intérêts respectifs. Cette manipulation rhétorique permet aux compagnies d'ignorer certaines parties prenantes pour orienter leurs activités de responsabilité sociale d'entreprise vers les groupes d'acteurs dont les revendications sont moins problématiques.

impact médiatique. Cependant, une investigation basée sur le seul site internet de la société *junior* apporte déjà des éléments utiles à la compréhension des préoccupations qui animent une telle entreprise. Le contenu du site montre très clairement la prédominance de la communication et du marketing financier dont dépend l'activité concrète de la société sur le terrain.

J'ai mené mes premières investigations par le biais d'Internet avec ces deux mots clés : « Wentworth Gold Pty, Ltd. », qui correspond au nom de la société, associé au terme de « Kampti », du nom du bourg situé à proximité du permis de recherche¹⁰. J'ai ainsi découvert que Wentworth Gold Pty, Ltd. n'était en réalité qu'une filiale locale d'une multinationale plus vaste : Volta Resources Inc., laquelle dispose d'un site internet présentant l'ensemble de ses opérations¹¹. Une analyse centrée sur l'espace virtuel de Volta Resources Inc. montre que la société privilégie un certain type de données (présentation des projets en cours, du portefeuille d'acquisitions, *curriculum vitae* montrant la crédibilité de la société à travers la mise en avant des qualifications, de l'expérience et du dynamisme des membres de l'équipe dirigeante, le cours en bourse de la société et des rapports techniques relatifs à l'état des finances). Ce choix de l'information diffusée, bien qu'il ne me soit pas possible ici de procéder à un examen minutieux pour en faire la démonstration approfondie, reflète clairement les enjeux centraux qui traversent la société, à savoir séduire les investisseurs potentiels et renouveler la confiance des actionnaires. En effet, c'est ce cycle articulant quête de financements suivie de campagnes d'exploration sur le terrain accompagnées d'une communication rapide des résultats, via le média Internet, qui permet à la société de se développer. En ce sens, et au vu du contenu informatif disponible, ce sont finalement les seuls actionnaires et investisseurs qui trouveront un intérêt à fréquenter quotidiennement le site internet de la société. Il y a donc une sélection stratégique et ciblée du type d'information divulguée. En revanche, aucun onglet n'est consacré à la « responsabilité sociale » de l'entreprise. Contrairement à la plupart des *majors* qui, parce qu'engagées dans d'importantes activités de production, sont plus visibles dans le champ médiatique, la *junior* apparaît comme une société travaillant à l'abri des regards. Il faut reconnaître que celle-ci, par la taille modeste qui la définit¹² et une implication sur le terrain qui se limite à l'exploration, interpelle moins l'opinion publique et la société civile que des *majors* imposantes telles que la Barrick Gold Corporation, BHP Billiton ou Rio Tinto¹³.

L'espace hôte : la compagnie minière face aux acteurs locaux

La métaphore d'une « double vie » vise à mettre en exergue les différentes temporalités et spatialités qui permettent, autant qu'elles contraignent, le déploiement de la *junior*. La

¹⁰ Lequel est d'ailleurs dénommé « Kampti III ». Kampti est le chef lieu de département du même nom. La société loue dans ce bourg un bâtiment que les équipes de prospection occupent temporairement lors de leurs campagnes de recherche.

¹¹ <http://www.voltaresources.com/s/Home.asp>

¹² Évalué ici notamment au regard de sa capitalisation boursière. Si l'on suit cet indice, Volta Resources Inc., cotée sous le symbole TSX/VTR disposait au 09 février 2011 d'une capitalisation équivalente à 241 066 255 dollars (pour 133 925 697 actions émises). Elle peut être considérée comme appartenant à la catégorie des « small caps » (sociétés à petite capitalisation), bien que le seuil à partir duquel une société passe du stade de « small caps » à « mid caps » ou « large caps » ne fasse pas consensus et que d'autres paramètres (maturité et développement des marchés, endettement) soient à prendre en compte avant de classer définitivement une société dans l'une de ces catégories.

¹³ Si l'on considère la « responsabilité sociale d'entreprise » comme un véritable outil compétitif, il est indéniable que les grandes compagnies minières sont pour le moment les mieux dotées.

société minière occupe de fait une position ambivalente. Soumis à des impératifs de résultat sous peine de sanction immédiate (par exemple une perte de confiance des actionnaires entraînant une baisse du cours de l'action), l'opérateur doit faire preuve d'efficacité et de réactivité. Le temps est donc une ressource stratégique et un facteur essentiel¹⁴. Il l'est aussi dans l'optique d'instaurer un dialogue patient et une écoute attentive aux demandes des autorités administratives et coutumières, des « communautés locales¹⁵ » et des orpailleurs. La prise en compte des acteurs locaux pâtit de cette nécessité qu'ont les *juniors* de travailler avec une marge de manœuvre très étroite¹⁶. L'intégration de certaines dimensions sociales et éthiques dans le domaine de l'exploration s'avère donc problématique. Bien que tolérés, les milliers d'orpailleurs artisanaux, qui occupent le permis de recherche « Kampti III », pourraient être déguerpis et expulsés en cas de découverte significative. Les habitants d'au moins deux villages sont également directement concernés¹⁷. D'une part, par le fait qu'une entreprise vienne réaliser des travaux de prospection, avec la possibilité qu'une mine s'implante dans le futur, sur des territoires investis d'usages et de significations culturelles et religieuses (Mégret, 2008). D'autre part parce que de nombreux jeunes gens au chômage nourrissent l'espoir de travailler un jour dans une mine industrielle. Le positionnement de la *junior* vis-à-vis des populations locales se limite à une stratégie d'apaisement en cas de tensions trop vives (tolérer les chercheurs d'or tout en refusant de légaliser leur présence, financer le sacrifice d'un bœuf pour permettre l'exploration de lieux réputés sacrés¹⁸). Parmi l'ensemble des parties prenantes, ce sont donc les actionnaires qui, en raison de leur statut, jouissent d'une réelle considération et semblent les mieux armés pour faire valoir leurs intérêts, rappelant les propos tenus en 1970 par l'économiste américain M. Friedman dans un article au titre évocateur¹⁹.

Conclusion

A quels engagements une minière *junior*, par son statut particulier d'exploratrice et non d'exploitante, est-elle tenue vis-à-vis des acteurs locaux ? L'emprise foncière sur le sol, en termes notamment de superposition des droits, n'étant pas de même nature selon qu'il s'agit d'un permis d'exploration ou d'exploitation, dans quelle mesure ce degré d'« implantation » et de présence (spatio-temporalité) détermine-t-il proportionnellement l'investissement local d'une entreprise en termes de responsabilité sociale et éthique ? Quelles attentions à l'égard des habitants dont le territoire, transformé en « permis de recherche » par l'entremise de l'administration centrale²⁰, se voit doté d'une valeur

¹⁴ Ce que l'expression « aggressive campaign of forage », tirée du site internet de la société, démontre bien.

¹⁵ Notion utilisée par les entreprises minières qui ne doit pas voiler l'hétérogénéité des acteurs concernés (Coronado, Fallon, 2010).

¹⁶ A. Bebbington (2010) a déjà émis cette remarque à propos de l'activité des juniors au Pérou. La fréquence des transferts des permis, de même que les fusions et acquisitions qui affectent les compagnies, contribue également à fragiliser l'établissement de relations pérennes et de confiance avec les acteurs locaux.

¹⁷ Les populations sont affectées différemment selon le stade d'avancement d'un projet minier. Pour une étude de cas de l'impact d'une mine industrielle en activité, cf. M. Thune (2010).

¹⁸ Les employés de la société se sont vus entourés par des villageois armés qui n'avaient pas été avertis de l'intention de la société d'explorer une colline sacrée. A cette occasion, le sacrifice a fait office de compromis. Tout en respectant les exigences des autochtones, la société a pu démarrer ses travaux de prospection.

¹⁹ « The social responsibility of business is to increase its profits » (Friedman, 1970).

²⁰ Le code minier actuel (2003) présente un chapitre intitulé « Relations avec les propriétaires du sol et autres occupants ». L'article 65, applicable notamment aux permis de recherche et d'exploitation, précise : « L'occupation de ces terrains ouvre au profit du propriétaire du sol ou de l'occupant traditionnel ou coutumier le

économique par des entrepreneurs qui ne rendent prioritairement des comptes qu'à leurs actionnaires internautes ?

L'étude des espaces virtuels offre ici une voie originale de construction de l'objet de recherche, en élargissant le champ des acteurs impliqués. Cet angle d'approche permet de saisir le déploiement de logiques économiques, politiques et sociales qui, bien que mises en œuvre dans d'autres contextes, participent néanmoins à la construction des enjeux locaux. Face à un terrain de plus en plus en prise avec des flux (Marcus, 1995), la tâche de l'ethnographe, habitué à exercer son regard à une échelle rigoureusement circonscrite, se complexifie considérablement et nécessite la prise en compte de ces jeux d'acteurs et d'échelle. Pour comprendre l'activité et le positionnement de la société minière, il faut garder en vue que son action dépend non seulement du contexte politique national et local, mais également de contraintes extra-locales, difficilement appréciables à partir d'une investigation fondée uniquement sur le terrain du projet. En ce sens, l'analyse de contenu d'un site internet met en lumière certaines zones d'ombre. Cette démarche semble d'autant plus pertinente lorsque d'une part, l'établissement des relations entre les membres de l'entreprise et le chercheur s'avère malaisé, et que d'autre part, ce média constitue, pour les acteurs étudiés, un espace stratégique. Au cœur des processus de mondialisation, les nouvelles technologies de l'information et de la communication jouent un rôle qu'il convient de questionner de façon plus approfondie (Escobar, 1994). Dans cette perspective, l'association d'enquêtes de terrain et d'investigations basées sur les sites internet, offre une piste de réflexion féconde, dans le prolongement des recherches qui interrogent la construction des rapports de force entre acteurs miniers et milieux d'accueil (Magrin, 2009).

Bibliographie

BALLARD, C., BANKS, G., 2003, « Resource wars: The anthropology of mining », *Annual Review of Anthropology*, 52, 287-313.

BEBBINGTON, A., 2010, « Extractive industries and stunted states: conflict, responsibility and institutional change in the Andes », in R. Raman (ed.), *Corporate Social Responsibility: Discourses, Practices and Perspectives*, London, Palgrave MacMillan, 97-115.

CAMPBELL, B., 2009, « Mining in Africa. Regulation and Development », Copublication Londres: Pluto, Ottawa: CRDI, et Uppsala: Nordic Africa Institute.

CORONADO, G., FALLON, W., 2010, « Giving with one hand. On the mining's sector treatment of indigenous stakeholders in the name of CSR », *International Journal of Sociology and Social Policy*, 30 (11/12), 666-682.

CROS, M., MÉGRET, Q., 2009, « D'un idéal de virilité à l'autre. Du vengeur de sang au chercheur d'or en pays lobi burkinabé », *Autrepart*, 49, 137-154.

ESCOBAR, A., 1994, « Welcome to Cyberia. Notes on the Anthropology of Cyberculture », *Current Anthropology*, 35 (3), 211-231.

droit à indemnisation. » L'État tendrait donc à ouvrir la voie à des négociations entre compagnies minières et occupants « traditionnels » et « coutumiers » (posant à nouveau la question de la définition de ces statuts).

FRIEDMAN, M., 1970, « The social responsibility of business is to increase its profits », *The New York Times Magazine*, 13 September.

LUNING, S., 2008, « The liberalisation of the gold mining sector in Burkina Faso », *Review of African Political Economy*, 117, 387-401.

MAGRIN, G., 2009, « Mines d'or et alchimie territoriale en Afrique de l'Ouest », *EchoGéo*, 8, 2-4.

MARCUS, G., 1995, « Ethnography in/of the World System: The Emergence of Multi-Sited Ethnography », *Annual Review of Anthropology*, 24, 95-117.

MÉGRET, Q., 2008, « L'or "mort ou vif" : L'orpaillage en pays lobi burkinabé », in M. CROS et J. BONHOMME (eds), *Déjouer la mort en Afrique – Or, orphelins, fantômes, trophées et fétiches*, Paris, L'Harmattan, 15-41.

ROUQUETTE, S., 2009, *L'analyse des sites internet : une radiographie du cyberspace*, Bruxelles, De Boeck.

RUSSEL, B. I., SHAPIRO, D., VINING, AIDAN, R., 2010, « The evolution of the Canadian mining industry: The role of regulatory punctuation », *Resources Policy*, 35, 90–97.

THE WORLD BANK., 1992, *Strategy for African Mining*, World Bank, Technical Paper No. 181, Washington, DC, World Bank.

THUNE, M., 2010, *L'industrie minière au Burkina Faso, Opportunité de développement à l'échelle locale ou facteur de désorganisation ? Le cas de la mine d'or de Kalsaka (Yatenga)*, Mémoire de Master 1, Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne.